

## Certificat médical : rappel important !



### Licence Vélo Rando

Les certificats médicaux, renseignés sur les fiches "licencié" datant de 2016, ne seront plus valables pour le renouvellement des licences 2021.

Pensez à réclamer un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme datant de moins d'un an pour le renouvellement des licences Vélo Rando.



### Licence Vélo Sport

Dès 2021, le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (CMNCI) pour la licence Vélo Sport est désormais exigé **tous les 3 ans** pour tous les licenciés dans le cadre du renouvellement de licence.